



Groupe d'amitié
France - Côte-d'Ivoire

----- A S S E M B L É E N A T I O N A L E -----

Le Président

X V I e L É G I S L A T U R E

Paris, le 13 juin 2023

Réunion à l'ambassade de Côte d'Ivoire

Présents :

- SEM. Maurice Kouakou Bandaman
- M. Toussaint Gbi, Conseiller/Chef de Service
- Mme Fatim Camara, Responsable communication et presse
- M. Philippe Brun, député, Président du GA avec la Côte d'Ivoire
- M. Philippe Sagot, conseiller, secrétaire administratif du GA avec la Côte d'Ivoire
- Mme Noha Tefrit, assistante parlementaire du député

Son excellence M. Maurice Kouakou Bandaman a indiqué qu'il serait présent ce vendredi à l'Assemblée nationale à l'occasion de l'entretien de Mme La Présidente Yaël Braun Pivot avec le Président Adama Bictogo. Il s'est félicité de la bonne coopération entre les deux pays et souhaité que davantage d'entreprises françaises s'implantent en Côte d'Ivoire. Il a souligné que le sentiment anti-français n'est pas répandu en CIV.

Il a relevé que fait que la France est le troisième partenaire économique de la CIV derrière les Etats-Unis et la Chine. Surtout la France est le pays qui met en place un partenariat équilibré qui se traduit par un accompagnement et des partages de savoir et de technologies.

Son excellence a indiqué qu'il s'était récemment rendu à Rennes, comme il l'avait fait précédemment à Bordeaux et Lyon, pour rencontrer les membres de la diaspora mais aussi pour sensibiliser les entrepreneurs aux opportunités de développement en Côte d'Ivoire d'usines de transformation du cacao.

M. Philippe Brun a expliqué son engagement au sein de ce groupe d'amitié, le deuxième plus important avec les pays du continent africain, par les liens d'amitié extrêmement forts unissant les deux pays. Il a indiqué que la plus grande usine de transformation du cacao en

ASSEMBLÉE
NATIONALE

Europe, l'usine Barry Callebaut, se trouve dans sa circonscription, à Louviers, depuis plus de 50 ans.

Il a rappelé, qu'à son initiative, une délégation du groupe d'amitié avec la France de l'Assemblée ivoirienne, conduite par Mme Patricia Yao, sera reçue après les élections municipales, au mois d'octobre ou de novembre.

Son excellence s'est félicité de cette initiative. Revenant sur le sujet du cacao, il a souhaité qu'un meilleur partage de la richesse s'opère au bénéfice des producteurs, notamment via la création d'usines modernes et propres de transformation des fèves. Il a souligné les efforts importants menés pour une agriculture innovante et respectueuse de la préservation de la forêt, les services de police mène une lutte contre les actes de déforestation grâce à la géolocalisation. Il a indiqué que seuls 5 % du cacao produit en CIV sont issus de forêts classifiées. En réalité, grâce à l'application des principes de l'agroforesterie et donc de la préservation de la fraîcheur, il est possible de faire deux récoltes par an ce qui est bénéfique pour les paysans qui obtiennent des revenus plus réguliers pour faire face à leurs charges. Dans le même temps la lutte est également menée contre le travail des enfants dans les plantations car l'école est obligatoire en CIV.

M. Philippe Brun a abondé dans le sens d'un meilleur partage de la valeur et de l'opportunité que représente pour les entrepreneurs français le fait de produire en CIV et plus généralement au Maghreb ou dans les pays francophones de l'Afrique de l'ouest, à l'image de l'Hinterland allemand. Il a annoncé l'organisation, à l'initiative du député Gérard Leseul, d'une large réunion du groupe d'amitié autour de la production et de l'industrie du cacao qui associerait les différentes parties prenantes, dont les industriels, et à laquelle M. l'ambassadeur serait bien entendu convié.

Après avoir remercié M. Philippe Brun pour cette initiative, son excellence a abordé le sujet de la jeunesse de la population ivoirienne et de la problématique des jeunes diplômés qui ne trouvent pas d'emplois. Il a souligné qu'il y a très peu de débouchées dans la fonction publique et que les jeunes doivent se tourner plus largement vers les emplois du secteur privé, notamment via l'apprentissage et l'incitation à l'entreprenariat.

M. Philippe Brun a relevé que le développement des entreprises, et donc de l'emploi, se heurte à des pratiques de corruption pour l'obtention de marchés par les entreprises, notamment pour les entreprises françaises et européennes qui doivent respecter des règles de compliance très strictes et se trouvent ainsi défavorisées par rapports aux entreprises de pays moins disant sur ces sujets (Chine, Russie, Inde, Turquie). Elles sont parfois conduites à créer des filiales locales pour « contourner » ces difficultés.

Son excellence a affirmé l'attachement du Gouvernement ivoirien en faveur d'une compétition saine et transparente entre les entreprises, notamment dans le cadre des marchés publics et des appels d'offres. Les entreprises qui se trouvent lésées par des pratiques de corruption doivent sortir de l'omerta et diligenter des procédures aux fins d'annulation de ces marchés. Le Gouvernement comprend d'ailleurs un Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption avec à sa tête un magistrat, M. Epiphane Zoro Bi Ballo. Il a par ailleurs rappelé que sa bonne connaissance des différents ministres peut lui permettre de faire avancer ou de débloquer certains dossiers face aux lourdeurs administratives.

M. Philippe Brun a indiqué que la rédaction du projet de loi en matière de restitution des œuvres d'art a bien avancé et pourra ainsi être examiné par l'Assemblée nationale. Il a évoqué la question des visas qui est un irritant dans les relations bilatérales et indiqué qu'il avait, avec son collègue Karim Ben Cheikh qui est le député des français établis à l'étranger pour la CIV

notamment, écrit à la Ministre des affaires étrangères, Mme Catherine Colonna, pour demander que les effectifs du consulat d'Abidjan soient renforcés pour instruire plus efficacement les demandes de visas, notamment pour les étudiants.

Son excellence a souhaité l'application en la matière des règles de réciprocité : les diplomates ne devraient pas avoir besoin d'obtenir un visa pour venir en France.

M. Philippe Brun a relevé que le sentiment anti-français peut en effet naître de telles situations ainsi qu'en cas de difficultés imposées lors de l'installation d'ivoiriens en France, alors qu'elle devrait être facilitée dès lors qu'existe des attaches familiales ou professionnelles.

Son excellence a enfin évoqué le souhait d'une coopération avec le Ministère des sports français en matière de sécurité des stades car la CIV s'est dotée d'infrastructures modernes à Yamoussoukro et à San Pedro.